

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0671**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Autorisation donnée à la SERL de déposer une demande de permis de démolir portant sur la parcelle communautaire située 48, rue Joannès Carret

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

Bureau du 23 février 2009**Décision n° B-2009-0671**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à la SERL de déposer une demande de permis de démolir portant sur la parcelle communautaire située 48, rue Joannès Carret**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 2 septembre 1992, d'un tènement de 846 mètres carrés situé 48, rue Joannès Carret à Lyon 9° et cadastré sous le numéro 18 de la parcelle AM.

La Communauté urbaine est en cours de cession à la SERL du tènement communautaire situé 48, rue Joannès Carret à Lyon 9° dans le cadre de la ZAC Industrie (projet de liaison des deux Joannès).

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la SERL ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de démolir portant sur ce bien communautaire faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la SERL ou toute société se substituant à déposer une demande de permis de démolir portant sur le bien communautaire situé rue Joannès Carret.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.